

ARRÊTÉ

portant désignation des membres de jury du concours externe de contrôleur des Finances publiques affectés au traitement de l'information en qualité de programmeur organisé au titre de l'année 2024

(admissibilité)

LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES,

Vu l'arrêté du 18 juillet 2005 fixant la liste des systèmes d'exploitation et des langages susceptibles d'être choisis par les candidats à divers concours et examens portant sur le traitement de l'information du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;

Vu le décret n° 2010-982 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des contrôleurs des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 22 février 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours et examens professionnels de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 19 mai 2011 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours spéciaux pour le recrutement de contrôleurs des Finances publiques de 2^e classe affectés au traitement de l'information en qualité de programmeur ;

ARRÊTE :

Article 1 : Sont désignés pour constituer le jury du concours externe pour l'accès au grade de contrôleur des Finances publiques de 2^e classe affecté au traitement de l'information en qualité de programmeur, organisé au titre de l'année 2024 :

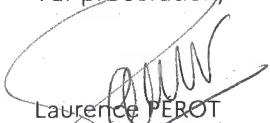
BRUNET Vincent	Inspecteur des Finances publiques
DENIS Stéphanie	Inspectrice des Finances publiques
MARTINEZ Isabelle	Inspectrice des Finances publiques
PEYRON Laurent	Inspecteur des Finances publiques

Article 2 : Madame Émeline FIOLET, administratrice de l'État, est nommée en qualité de Présidente du concours externe de contrôleur des Finances publiques de 2^e classe affecté au traitement de l'information en qualité de programmeur, organisé au titre de l'année 2024.

Article 3 : Les dispositions du présent arrêté seront notifiées à qui de droit.

Fait à Noisy-le-Grand, le 03 avril 2024

Pour le directeur de l'École nationale des Finances
publiques,
Par procuration,


Laurence PEROT
Administratrice de l'Etat